



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

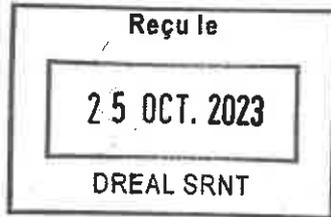
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de
l'archéologie Pays de la
Loire

Affaire suivie par :
Guillaume Varennes
02 40 14 23 30

guillaume.varennes@culture.gouv.fr

Références : IA0440262300038



Date arrivée :

27 OCT. 2023

DDTM - SEE

**Direction régionale
des affaires culturelles**

DREAL Pays de la Loire
DDTM 44 – SEE 44 – Instruction Loi sur l'Eau
5, rue Françoise Giroud
CS16326
44263 NANTES CEDEX 2

À l'attention de Mme Karine ROBINO,

NANTES, le **24 OCT. 2023**

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive
Références : CARQUEFOU (LOIRE-ATLANTIQUE), 2023 – 30 Allée des Sapins – ZA de Belle Etoile Nord
IA0440262300038
Mon courrier du 3 octobre 2023
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur de vous informer que ce projet d'aménagement fait l'objet de mesures d'archéologie préventive prescrites par l'arrêté n°2021-505 du 9 juin 2021.

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'assortir l'autorisation que vous serez éventuellement amené à délivrer d'une mention précisant que l'exécution des mesures d'archéologie préventive prescrites est un préalable obligatoire à la réalisation des travaux, conformément à l'article R.523-17 du code du patrimoine.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par délégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie
Conservatrice du patrimoine

Isabelle BOLLARD-RAINEAU